Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260204-20260206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 Février 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 29/01/2026
Membres en exercice : 11 Présents : 9 Pouvoirs : 1

Présents : Ronan TRELLU, Allain HOUEL (arrivé à 20h05), Nathalie GUÉRIN, Liliane SIMON, Jean-Marc ROUXEL, Anne-Sophie LEROUX, Virginie FAUCARD, Carmen VOLANTIN (arrivée à 20h25), Jérôme RICARD.
Absents excusés : Nathalie ERMEL (pouvoir à Allain HOUEL)
Absent : Xavier LE CUDENNEC
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.02.06 – ECOLE- RETOUR SUR LE CONSEIL D'ECOLE DU 03 FEVRIER 2026

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 03 février 2026 :

Mme Borderieux a fait un retour sur le bilan des évaluations nationales de décembre, il en ressort des axes pédagogiques à travailler. De plus, 28% des enfants ont des besoins particuliers, soit une moyenne de 6 par classe.

Mme Legallois, rappelle la possibilité de solliciter les personnes ressources du Pôle Dame.
Une date de réunion sera bientôt fixée.

Mme Borderieux a présenté les projets du 1er semestre réalisés et ceux du 2ème à venir.

L'organisation de fonctionnement pour les actions de liaisons intercycles a été présentée : avec des décloisonnements, des moments d'échanges réguliers, et les actions avec le collège de secteur.

Mme Borderieux a fait un point sur la sécurité et le climat scolaire. Les effectifs pour la rentrée de septembre seront affinés au prochain conseil d'école …

À noter la date du vendredi 3 avril 2026 pour les portes ouvertes de l'école.
Mme Borderieux liste les besoins de l'école et présente un tableau sur le financement de l'école avec les trois parties, COOP, APE et Mairie.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **PREND ACTE de ce compte-rendu.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Ronan TRELLU

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 06/02/26
Le Maire,
Ronan TRELLU